

partenaires et acteurs de la ville

TROPHÉE DES LUMIÈRES

Pour la deuxième année consécutive dans le cadre de la Fête des lumières (voir programme en pages centrales), France 3 Rhône-Alpes Auvergne invite ses téléspectateurs et les amoureux du 8 décembre à voter pour leur site préféré. A gagner : 2 week-ends pour 2 personnes et le plaisir de partager son coup de cœur.

Pour voter : www.france3.fr / rubrique Rhône-Alpes Auvergne.

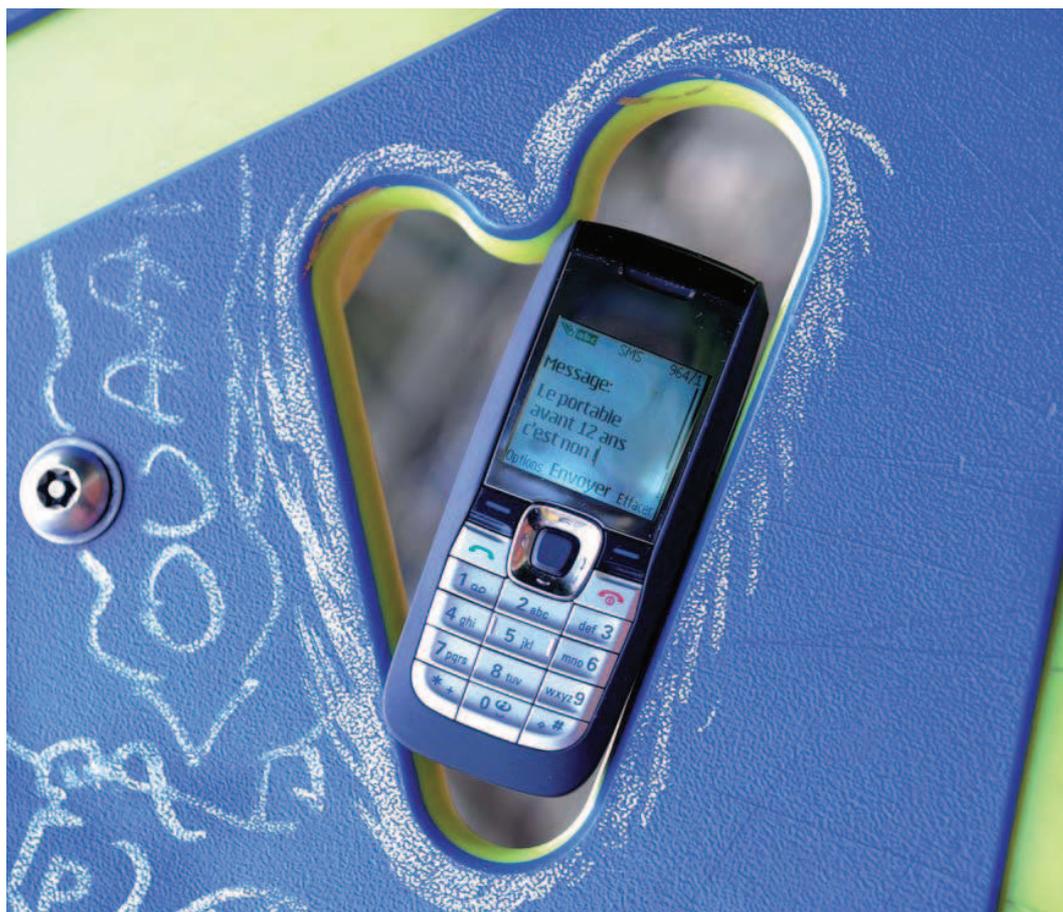
PANÉLISTE TCL

Pour améliorer la qualité de leurs services, les TCL ont opté, entre autres, pour le panel citoyen. Etre panéliste TCL consiste à répondre chaque mois à un rapide questionnaire de satisfaction (10 minutes) adressé par mail (ou par téléphone pour les non connectés). Après avoir répondu à 5 enquêtes, le panéliste reçoit un chèque cadeau de 15€. Sympa, non ? Bien sûr, le panéliste est invité à signaler tout problème qu'il rencontre sur le réseau.

www.tcl.fr

ARTISTES EN MATERNELLE

Dans le cadre du programme coordonné par le centre national de ressources *Enfance, art et langages* (basé à Lyon), 4 nouvelles écoles maternelles bénéficient depuis la rentrée d'une résidence d'artiste : Marcel-Pagnon (7^e), Jean-Giono, et Mermoz A et B (8^e).



Campagne responsable

Santé Dans une campagne de communication menée avec le CLESA*, la Ville de Lyon s'adresse aux parents (tandis qu'ils réfléchissent aux cadeaux de Noël...) pour déconseiller l'usage du téléphone portable par les enfants de moins de 12 ans.

Aujourd'hui, la couverture de Lyon par l'UMTS (système de télécommunications mobiles) est quasiment complète. Soit environ 500 antennes qui répondent à une demande (pressante) des utilisateurs que nous sommes... presque tous. Ces installations sont faites par des opérateurs privés qui ont obligation, de par la loi, de couvrir le territoire (dans le respect de normes nationales et européennes). Néanmoins, et bien que l'OMS estime qu'elles ne présentent pas de danger pour la santé, chaque projet

d'installation à Lyon est étudié par la direction municipale de l'Ecologie urbaine. Les antennes de téléphonie mobile sont déployées dans le cadre d'une réglementation nationale et européenne et dès lors que cette réglementation est respectée, la Ville ne dispose d'aucun recours juridique possible.

Mobiles sérieux

Plus préoccupant pour la santé des enfants est l'usage, avant 12 ans, du téléphone portable. Au point qu'en concertation étroite avec le CLESA*, la Ville de Lyon pilote actuellement une campagne de commu-

nication, arguant de son devoir, sinon de sa compétence, d'éducation à la santé publique (*lire interview ci-contre*). Il faut savoir que le rayonnement électromagnétique du mobile près de l'oreille est plusieurs dizaines de fois supérieur à celui des antennes. Si aucun effet sur la santé n'est - à ce jour - avéré, il est connu que des effets biologiques peuvent se manifester. L'adulte doit donc utiliser le portable... raisonnablement.

«L'enfant de moins de 12 ans ne doit pas l'utiliser du tout !», recommande le ministère de la Santé. Avant cet âge, ni le dévelop-

pement du cerveau, ni l'imperméabilité de la boîte crânienne ne sont à leur terme. Le jeune enfant est donc exposé sans protection suffisante. La Ville de Lyon en appelle à la responsabilité de chaque parent et s'associe au CLESA pour dire : «avant 12 ans, je téléphone toujours d'un fixe. Jamais d'un portable».

*Collectif lyonnais pour des écoles sans antennes infoclesa@orange.fr